

## **Près de 228 millions d'euros débloqués par l'UE au profit du Maroc en 2008 (Dethomas)**

### **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 25-02-2009 20:02:19

**Le Maroc a bénéficié d'un montant global de 227,9 millions d'euros au titre des paiements débloqués par l'Union européenne en 2008 pour le financement de projets de développement entrepris par le Royaume, a annoncé, mardi soir à Casablanca, M. Bruno Dethomas, ambassadeur, Chef de la Délégation de la commission européenne à Rabat.**

Ces fonds ont contribué au financement de plusieurs projets dans des secteurs d'activité aussi variés que les énergies, les routes rurales, l'administration publique, la couverture médicale et l'alphabétisation, a précisé M. Dethomas lors d'une conférence de presse sur "la Coopération Maroc-UE : Bilan 2008, perspectives 2009 et statut avancé".

Saluant les efforts de développement du Maroc, qui a mis en œuvre de très nombreuses réformes et multiplié les témoignages de son choix stratégique européen, M. Dethomas a ajouté que 120 projets ont bénéficié de ces financements ventilés sur notamment la couverture médicale de base, avec 40 millions d'euros (1 euro est égal à environ 11 dirhams), l'alphabétisation (17 millions d'euros), la réforme de l'administration publique (73 millions d'euros), l'énergie (76,66 millions d'euros), les routes rurales (9,8 millions d'euros) en plus des facilités d'investissement de voisinages.

Pour ce qui est de la programmation au titre de 2009, il a affiché la volonté de l'UE de "s'impliquer" dans les programmes d'appui sectoriel notamment la réforme de la santé, les investissements et exportations, la mise en œuvre de la stratégie de l'éducation et l'assainissement des eaux et la dépollution.

Ainsi, a-t-il affirmé, le Maroc, qui vient en tête des pays de voisinage bénéficiaires du soutien européen, sera doté en 2009 de fonds conséquents qui s'élèvent à quelque 317 millions d'euros. Les secteurs concernés, a-t-il ajouté, sont la santé avec 86 millions d'euros, l'éducation (93 millions d'euros), l'eau et l'assainissement (50 millions d'euros), la mise en œuvre de l'accord d'association (20 millions d'euros), l'appui aux recommandations de l'Instance équité et réconciliation (8 millions d'euros) et le soutien aux investissements et exportations (60 millions d'euros).

Le diplomate européen a, par la même occasion, annoncé que 115 millions d'euros seront accordés au Royaume au titre de l'exercice budgétaire 2010. Ce montant sera réparti sur les secteurs agricoles (40 millions d'euros), le désenclavement des zones isolées (25 millions d'euros), la réforme de la justice (20 millions d'euros) et la formation professionnelle (30 millions d'euros), a-t-il expliqué.

Evoquant le statut avancé accordé au Maroc, M. Dethomas a souligné que cette position privilégiée ouvre de nouvelles perspectives "sans précédent" pour le Royaume dans son partenariat avec l'UE, en ce sens qu'elle trace une feuille de route "ambitieuse" en terme de coopération politique et socio-économique, "avec pour la première fois l'objectif explicite d'une convergence vers l'acquis communautaire et une implication accrue des acteurs sociaux".

Avec ce nouveau statut, a-t-il ajouté, le partenariat Maroc-UE se situe à l'avant garde du voisinage et est au début d'un "nouveau chemin" devant être décliné dans les prochaines années en actions et en réalisations structurantes et réformatrices pour le Royaume.

La coopération financière entre le Maroc et l'UE constitue l'instrument qui permet de traduire concrètement les ambitions politiques des deux parties, a-t-il dit.

MAPF